

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL



Comité Départemental FSGT des Yvelines
7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX

☎ 01.34.74.84.93 - 💻 fsgt78@free.fr
www.fsgt78.com

SPECIAL REPRISE DE SAISON



SAISON 2019-2020

COMITE FSGT DES YVELINES

INFORMATIONS IMPORTANTES

➤ AFFILIATIONS :



L'affiliation d'un club n'est prise en compte qu'avec un minimum de trois licences FSGT.

(Art. 12 du règlement intérieur FSGT)

Lorsque vous nous ferez parvenir votre demande d'affiliation ou de réaffiliation, devront être fournis obligatoirement :

- L'affiliation ou la réaffiliation dûment remplie.
- La feuille **INFORMATIONS IMPORTANTES/ATTESTATION** (ne pas oublier de signer et tamponner l'attestation)
- La feuille financière (le chèque correspondant à l'affiliation, aux licences et aux frais de port).
- La charte des Sports de Combats et Arts Martiaux, la convention pratique familiale, si besoin.

! Tout dossier incomplet ne sera pas validé !

➤ LICENCES :

Un code d'indentification et un mot de passe vous seront transmis par le Siège Fédéral dès validation de votre affiliation et seront nécessaires pour saisir en ligne vos demandes.

Les demandes de licences sont à effectuer par le biais du site internet de la FSGT <https://licence2.fsgt.org/admin/login>

Les responsables d'activités et le correspondant du club doivent obligatoirement prendre une licence omnisports.

→ **Tout participant à une compétition FSGT doit être titulaire d'une licence omnisport avec assurance.**

Après avoir saisi vos licences en ligne, merci d'envoyer votre règlement (frais de port à votre charge) ou déposer celui-ci au Comité.

Le tableau ci-dessous vous indique le montant des frais de port correspondant au nombre de licences demandées. Ce montant sera à ajouter à la somme dûe.

TARIF ENVOI LICENCES			
Tarifs au 01/01/2019			
LICENCES AVEC ASSURANCE		LICENCES SANS ASSURANCE	
NOMBRE	PRIX	NOMBRE	PRIX
Jusqu'à 3	2.10 €	Jusqu'à 6	2.10 €
Jusqu'à 8	4.20 €	Jusqu'à 19	4.20 €
Jusqu'à 23	6.30 €	Jusqu'à 35	6.30 €
Jusqu'à 50	8.40 €	Jusqu'à 70	8.40 €

➤ CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE :

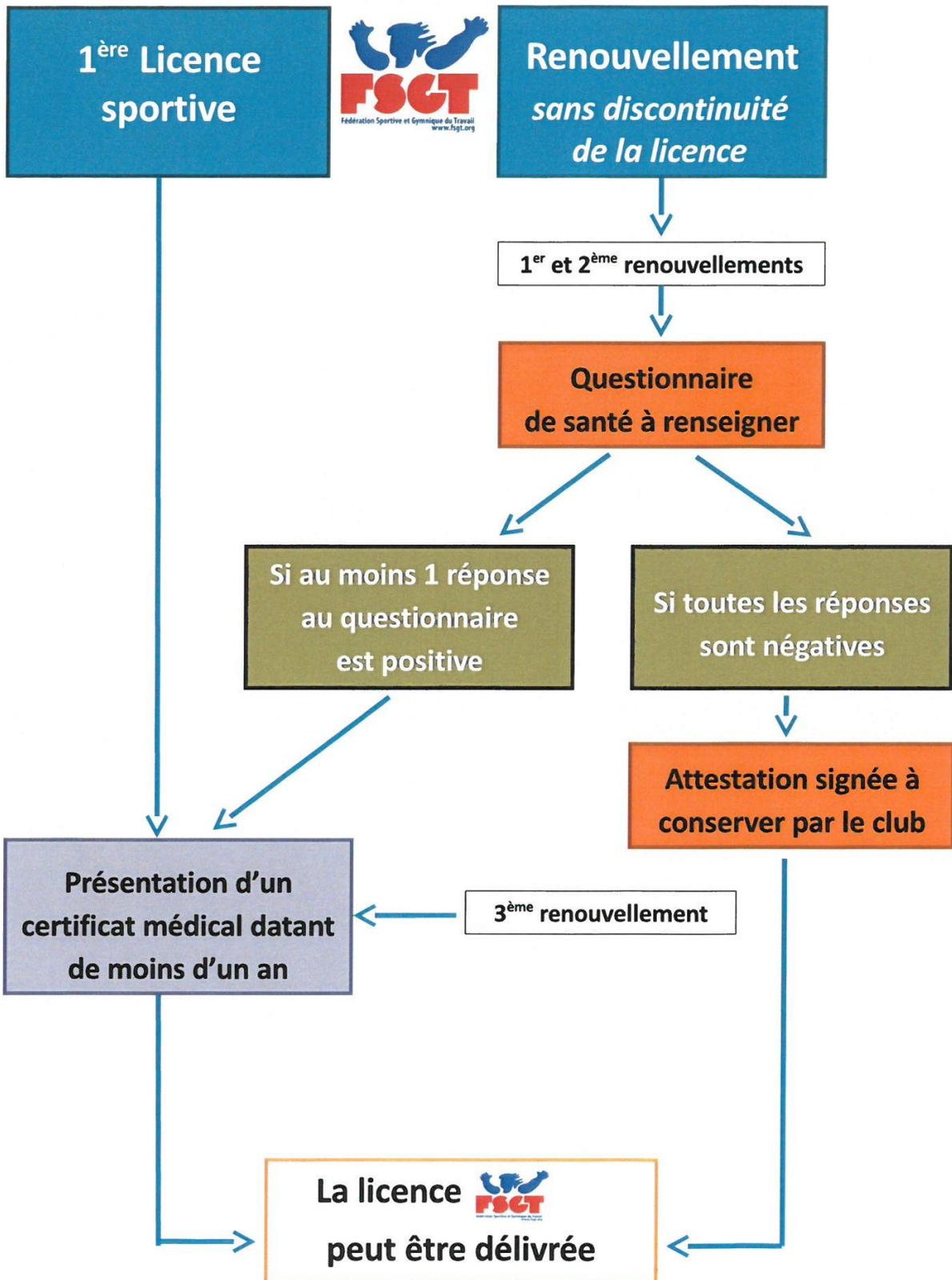
De nouvelles dispositions sont en vigueur au 1er juillet 2017 :

DELIVRANCE D'UNE PREMIERE LICENCE : Présentation obligatoire d'un certificat médical de moins d'un an (sont concernées toutes les activités et formes de pratiques, avec ou sans compétition)

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE : Le certificat médical n'est exigible que tous les 3 ans (2 conditions obligatoires à remplir : **1/** le renouvellement de la licence doit se faire sans **discontinuité au sein de la même fédération** - **2/** répondre par la **négation aux 9 questions du questionnaire de santé** (cf page suivante : procédure et proposition d'attestation) **Si les 2 conditions ne sont pas remplies = présentation obligatoire d'un nouveau certificat médical.**

 *ce certificat doit être conservé par le Président du club durant les 3 ans et à la disposition du Comité.*

CERTIFICAT MEDICAL - Règles applicables saison 2017-18





FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

Comité Départemental FSGT des Yvelines - 7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX

☎ 01.34.74.84.93 - ✉ fsgt78@free.fr - www.fsgt78.com

QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de déterminer si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence, sportive

Questionnaire de santé à conserver par l'adhérent

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON	OUI	NON
Durant les douze derniers mois :		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu dans les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive s'est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions : pas de certificat médical à fournir. Attestez sur l'honneur selon les modalités prévues par la Fédération avoir répondu **NON** à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions : certificat médical obligatoire. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR (à retourner à l'association dûment remplie)

Pour les mineur(e)s : attestation à remplir par le ou les représentants légaux

Je soussigné(e), personne majeure ou représentant légal de

demeurant au

Téléphone..... Mèl.....@.....

atteste sur l'honneur avoir répondu **NON** à toutes les questions du « Questionnaire de Santé » fourni par l'association

.....concernant le renouvellement de ma licence sportive.

« Pour faire valoir ce que de droit »

Fait à le

Signature (obligatoire) :



FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL
COMITE DES YVELINES

7 Rue Veuve Fleuret – 78130 LES MUREAUX

Tél. 01.34.74.84.93 – fsgt78@free.fr

NOUVEAU

CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE

Cher Amies, chers amis

A l'occasion de la nouvelle saison, un contrat de protection juridique signé avec **Solucia Protection Juridique** vous permet de bénéficier de plusieurs services de protection juridique.

La protection juridique est un contrat vous proposant des garanties de renseignement et de conseils juridiques, ainsi qu'une aide dans vos démarches en cas de différent ou de litige vous opposant à un tiers. La protection juridique peut également intervenir dans la prise en charge des frais de procédure judiciaire.

Les services proposés par Solucia PJ :

1) Renseignements juridiques : Solucia PJ répond à vos questions dans tous les domaines du droit

01 48 10 59 49, service illimité du lundi au samedi de 9h à 20h

⇒ Attention, le N° de convention 1000 92 00 est à rappeler à chaque appel.

⇒ Ce service est proposé à tous les clubs FSGT

2) Par l'intermédiaire du siège fédéral, vous disposez également :

- **de conseil & de consultation.** Plus qu'une simple demande d'information, ce service vous permet notamment de faire vérifier (voir rédiger) tous types de documents juridiques (actes administratifs, contrats,...), et d'être assisté dans vos relations auprès des autorités administratives.

- **de l'assistance juridique** en cas de litige dans les domaines suivants (activités statutaires, règlements sportifs, intérêts patrimoniaux, prud'hommes, administration). Cette assistance va du règlement à l'amiable jusqu'à la mise à disposition d'un avocat si l'affaire est portée devant le tribunal (les frais ne devant pas dépasser 20.000 € par an et par litige).

Pour bénéficier de ces deux services, veuillez contacter, au préalable le siège fédéral par l'intermédiaire de Thomas Fontenelle au : 01 49 42 23 20 - thomas.fontenelle@fsgt.org

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

- > Par téléphone, du **lundi au samedi de 9h à 20h**
- > Service illimité et sans rendez-vous
- > Pour toutes vos questions juridiques et pratiques

L'ASSISTANCE JURIDIQUE EN CAS DE LITIGE

- > Recherche d'une solution amiable
- > Négociation avec la partie adverse
- > Prise en charge des frais de justice (frais d'avocat, expertise judiciaire...)

Quelques exemples :

- > Comment fonctionnent les indemnités exonérées ?
- > Peut-on refuser l'adhésion d'une personne à notre association ?
- > Quelles précautions devons-nous prendre pour diffuser de la musique lors d'une manifestation sportive ?
- > Quelle est la valeur juridique d'une clause d'exonération de responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel que l'organisateur d'une course fait signer à l'inscription ?



Votre
accompagnement
juridique

Les domaines de prise en charge :

Activité statutaire

- > Litiges relatifs à la gestion et à l'exercice des activités (administratives, sportives, connexes).
- Exemple :** vous commandez des plateaux repas pour un événement associatif. La commande n'est pas conforme mais le fournisseur ne réagit pas.

Règlements sportifs

- > Conflits rencontrés par l'association relatifs aux pratiques et règlements sportifs, aux décisions arbitrales, les contentieux disciplinaires y compris le dopage.

Intérêts patrimoniaux

- > Litiges portant atteinte au patrimoine de la fédération, aux comités départementaux et régionaux et aux clubs.

Prud'hommes

- > Litiges rencontrés avec un salarié en cas de conflit individuel du travail.

Administration

- > Litiges vous opposant à une administration.
- Exemple :** Mairie/Administration fiscale.

Vos contacts utiles chez Solucia

N'oubliez pas de donner **votre n° de contrat FSJT lors de chaque appel : 1000 92 00**

Pour obtenir un renseignement juridique : 01 48 10 59 49

Pour déclarer un litige : 01 48 10 65 00

Pour nous écrire :
Service juridique, 3 boulevard
Diderot CS 31246 Paris 12

COMITE FSGT DES YVELINES

➤ ASSURANCE :

Chaque club affilié bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile.

Le club a l'obligation d'assurer ses adhérents.

➤ DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE DU COMITE FSGT 78 : www.fsgt78.com

Les documents Assurances en ligne seront réactualisés et téléchargeables à compter du 1^{er} septembre 2019.

Assurance du club valable un an :

→ Dossier assurance club (avec le descriptif des contrats souscrits et des extensions d'assurances)

→ Assurance voie publique 2019-2020 (dossier assurance pour les épreuves organisées sur la voie publique avec ou sans véhicules suiveurs)

Assurance des adhérents :

→ Dépliant MDS / FSGT (remis à chaque licencié lors de la prise de licence avec assurance)

→ Formulaire de déclaration d'accident

Attestation Responsabilité Civile (RC) du club :

→ Téléchargeable sur votre page de gestion informatisée. Elle est accessible avec votre login et votre mot de passe.

Toutefois, en cas de besoin, vous pouvez toujours vous adresser au service assurance de la FSGT (01.49.42.23.19) pour la délivrance d'une attestation nominative.

SAISON 2019/2020

Aucune affiliation ou réaffiliation, inscription dans les divers championnats, ne sera enregistrée pour les clubs ayant des factures (saison 2018/2019) dûes au Comité.

COMITE FSGT DES YVELINES

COTISATIONS – SAISON 2019-2020

LICENCES OMNISPORTS	TARIF YVELINES	
	SANS ASSURANCE	AVEC ASSURANCE
ADULTE - né(e) en 2001 et avant	33,00 €	36,00 €
JEUNE - né(e) entre 2002 et 2006	26,72 €	29,72 €
ENFANT - né(e) en 2007 et après	17,10 €	20,10 €

CARTES ACCUEIL & DECOUVERTE (avec assurance)	TARIF YVELINES
4 MOIS ADULTE (tous sports 4 mois)	17,18 €
4 MOIS JEUNE (tous sports 4 mois)	14,43 €
4 MOIS ENFANT (tous sports 4 mois)	10,53 €
CARTE INITIATIVE POPULAIRE (1 à 3 jours consécutifs)	2,86 €

Carte accueil & découverte : *(Carte Initiative Populaire et Carte 4 mois)*

- Cette carte, d'une validité de 4 mois, offre la possibilité à une personne non licenciée de découvrir la FSGT au cours d'initiatives organisées, soit par les clubs affiliés, soit par la FSGT.
- C'est une carte avec assurance incluse.

Carte initiative Populaire :

- Valable de 1 à 3 jours consécutifs, même en semaine.
- La Carte initiative Populaire n'est pas une licence. Elle n'est pas valide lors de compétitions.
- Dans une saison, elle ne pourra être utilisée que 3 fois au maximum pour une même personne.
- L'assurance incluse dans cette carte ne couvre pas les activités sportives dites « à risques » comme par exemple : la plongée, les sports motorisés, etc.

CARTES NON PRATIQUANT (sans assurance)	TARIF YVELINES
CARTE NON PRATIQUANT-E	10,86 €

Carte Non Pratique-e :

- S'adresse tout particulièrement aux personnes ne pratiquant pas d'activités physiques et sportives mais qui souhaitent soutenir le projet associatif et les missions de service public de la FSGT.

LICENCES FAMILIALES OMNISPORTS	TARIF YVELINES	
	SANS ASSURANCE	AVEC ASSURANCE
2 personnes	36.36 €	42.92 €
3 personnes	45,02 €	54,02 €
4 personnes	52,47 €	64,47 €
5 personnes	57,75 €	72,75 €
6 personnes et plus	65,75 €	83,75 €

La licence familiale omnisports :

→ Une licence instaurée pour promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives en famille dans le cadre d'activités proposées par l'association signataire et la FSGT.

→ Sa délivrance et son utilisation sont incompatibles avec toute forme d'activités pratiquées de façon individuelle.

→ **La licence familiale omnisports encadre trois types de pratique au choix :**

1 - Les parents (au sens large du terme) **et les enfants sont ensemble dans l'activité,**

2 - Les parents (au sens large du terme) **sont les animateurs de l'activité de leurs enfants,**

3 - Les deux à la fois.

→ **La signature préalable d'une convention entre l'association, le Comité et la Fédération est obligatoire** (*sans celle-ci, la demande d'affiliation ne sera pas validée*).

→ Le type de licence familiale et les conditions tarifaires dépendent du nombre de personnes qui composent le groupe familial.

A chaque membre de la famille, une licence nominative est délivrée avec un numéro commun pour l'ensemble du groupe familial.

Les enfants du groupe familial concernés par la licence familiale omnisports sont ceux âgés de 0 à 14 ans inclus.

→ Pour une pratique individuelle, la prise d'une licence omnisports individuelle est obligatoire.

Dans ce cas, un complément tarifaire sera demandé. Pour 2019 / 2020, celui-ci est fixé à 15 € pour les adultes et à 10 € pour les enfants.

Affiliation :

	TARIF YVELINES
CATÉGORIE 1 (petite association, peu structurée, en création,...)	71,32 €
CATÉGORIE 2 (association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT)	136,17 €
CATÉGORIE 3 (association omnisports, avec plusieurs sections)	415,04 €

COMITE FSGT DES YVELINES

FEUILLE FINANCIERE - SAISON 2019/2020

Nom du club :

Nom et adresse du responsable :

☎ ☑ @

DETAILS	PRIX UNITAIRE	TOTAL
▪ AFFILIATION CLUB (Obligatoire pour la saison)		
Affiliation Catégorie 1	71,32 €
Affiliation Catégorie 2	136,17 €
Affiliation Catégorie 3	415,04 €
▪ LICENCES (Minimum 3 obligatoires)		
Adulte né(e) en 2001 et avant (<i>avec assurance</i>)	36,00 €
Adulte né(e) en 2001 et avant (<i>sans assurance</i>)	33,00 €
Jeune né(e) entre 2002 et 2006 (<i>avec assurance</i>)	29,72 €
Jeune né(e) entre 2002 et 2006 (<i>sans assurance</i>)	26,72 €
Enfant né(e) en 2007 et après (<i>avec assurance</i>).....	20,10 €
Enfant né(e) en 2007 et après (<i>sans assurance</i>).....	17,10 €
Carte 4 mois Adulte (<i>avec assurance</i>)	17,18 €
Carte 4 mois Jeune (<i>avec assurance</i>)	14,43 €
Carte 4 mois Enfant (<i>avec assurance</i>).....	10,53 €
Carte Non Pratiquant-e (<i>carte de soutien sans assurance</i>)	10,86 €
Carte Initiative Populaire (<i>avec assurance</i>)	2,86 €
Licence Familiale Omnisports - 2 Pers (<i>sans assurance</i>).....	36,92 €
Licence Familiale Omnisports - 2 Pers (<i>avec assurance</i>).....	42,92 €
Licence Familiale Omnisports - 3 Pers (<i>sans assurance</i>).....	45,02 €
Licence Familiale Omnisports - 3 Pers (<i>avec assurance</i>).....	54,02 €
Licence Familiale Omnisports - 4 Pers (<i>sans assurance</i>).....	52,47 €
Licence Familiale Omnisports - 4 Pers (<i>avec assurance</i>).....	64,47 €
Licence Familiale Omnisports - 5 Pers (<i>sans assurance</i>).....	57,75 €
Licence Familiale Omnisports - 5 Pers (<i>avec assurance</i>).....	72,75 €
Licence Familiale Omnisports - 6 + Pers (<i>sans assurance</i>).....	65,75 €
Licence Familiale Omnisports - 6 + Pers (<i>avec assurance</i>).....	83,75 €
Frais d'envoi (<i>se reporter au tableau page 2</i>).....	
TOTAL GÉNÉRAL

Merci de transmettre cette feuille financière dûment remplie accompagnée de votre demande d'affiliation ou de réaffiliation, par courrier ou directement au Comité :

Comité FSGT des Yvelines

7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX

☎ 01.34.74.84.93 – 07.67.08.08.49

Du lundi au vendredi 9h30/12h30 – 13h30/17h30